



CCAS du 5 décembre 2017

Déclaration et compte-rendu CFDT

Monsieur Le Président, monsieur le Directeur, mesdames, messieurs, chers collègues !

La CFDT remercie la sous-direction PSPP et plus particulièrement le bureau PSPP2, ainsi que le président du CCAS pour leur investissement et leur implication importants lors des rencontres des présidents de CLAS des 14, 15 et 16 novembre dernier.

Ces rencontres ont été riches en échanges, à la hauteur des enjeux et avec une volonté des participants tous investis dans leur mission sociale de proximité.

Ces moments d'échanges ont mis en exergue les grandes difficultés vécues par les présidents de CLAS sur le terrain ; situation que nous dénonçons depuis de nombreux mois dans nos différentes interventions !

La commission n°1 élargie devra, comme nous nous y sommes engagés, toiletter la note du 9 octobre 2014. Mais, ne nous y trompons pas ! Ce n'est pas cette note qui changera les réalités sur le terrain. Vous continuerez d'avoir des chefs de service complètement réfractaires à l'action sociale et qui considéreront que ce volet est une perte de temps pour le service et un frein à leur management. Il est temps de leur faire comprendre enfin que l'action sociale ne dépend pas de leur bon vouloir, mais qu'elle constitue une obligation liée à leur charge.

C'est la raison pour laquelle, la note que nous validerons au sein du CCAS n'aura de force que si elle est co-signée, comme nous le revendiquons, par la secrétaire générale et le SGG. Nous ne comprenons pas votre réticence à cette co-signature ; comme si cela représentait pour vous une perte d'autorité, alors que votre perte d'autorité est bien plus significative lorsque vos demandes ne sont pas prises en compte par les responsables des services déconcentrés DREAL/DIRM/DDT(M).

Une fois de plus, nous attirons votre attention sur le fait que tous les acteurs de l'action sociale des MTES/MCT attendent un geste fort de nos ministères pour illustrer enfin votre capacité à faire appliquer les textes en vigueur !

Merci de votre attention !

Délégation CFDT : Sylvia Boisbourdin, Pascal Blandel

Réponses du DRH

- Sur le budget : il réitère le contexte contraint du pays. Néanmoins en ce qui concerne l'action sociale pour nos ministères, le budget ne pourra être réduit au deçà d'un plancher par agent, c'est dans l'action sociale qu'il devrait y avoir le moins de coupe budgétaire.
- Sur le référencement mutualiste : des représentants du personnel expriment leur désaccord sur ce référencement. Ils considèrent qu'il ne peut y avoir un appel d'offres qui associerait l'assurantiel aux mutuelles. L'administration répond que ce n'est pas le choix du législateur et que tout marché doit être ouvert à la concurrence. Sur tous les ministères qui ont mis en place le référencement, la majorité des agents y ont adhéré, ce quoi démontre à ses yeux l'intérêt de ce référentiel. A ce jour, seuls le ministère de l'Intérieur et nos ministères n'ont pas proposé de référencement à leurs agents.
Pour la CFDT, le référencement est important et ce qui compte à nos yeux c'est l'offre qui sera faite aux agents. Cette offre devra impacter les valeurs mutualistes auxquelles nous sommes attachés, mais surtout les moyens financiers que comptent mettre les ministères pour une meilleure prise en charge de la complémentaire santé proposée aux agents.
- Sur la restauration collective : l'expérimentation en Normandie démontre qu'une action nationale reste très compliquée. Le rapport du CGEDD préconise une harmonisation par région. L'ensemble des organisations syndicales souhaite que cette harmonisation soit impactée sur le budget 217 et non pas sur le 333, l'objectif étant un tarif unique, par restaurant interministériel ou ministériel et pour tout agent quel que soit son ministère de rattachement.
- Sur la rencontre des Présidents de CLAS, à notre demande d'une co-signature (ministères – SGG), le DRH ne répond pas à notre interpellation. Nous décidons de revenir « à la charge » et pour la seconde fois il élude notre demande. C'est sur l'intervention d'un représentant d'une autre organisation syndicale qui s'étonne qu'il ne nous réponde pas, que le DRH consent à donner son avis sur cette co-signature. Il ne souhaite pas que les textes soient co-signés parce qu'il estime que nous pourrions, agents du ministère, nous en sentir « amoindris ». Il se moque de nous ! Nous lui rappelons que dans le cadre de la réforme ADS, afin que le texte soit respecté par les chefs de service des DDT/M, les circulaires ont été co-signées. Le bilan que nous pouvons en tirer est que partout où la réforme ADS devait s'appliquer il n'y a eu aucune difficulté. Sur sa volonté de vouloir convaincre les chefs de service de l'intérêt de l'action sociale, nous nous offusquons et nous lui signifions qu'il n'est pas question de convaincre mais de faire appliquer les textes réglementaires à des fonctionnaires.

Ordre du jour

1 – Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 14 septembre 2017

Le PV a été approuvé.

2 – Retour sur la rencontre nationale des présidents de CLAS

Une communication envers les présidents de CLAS d'ici la fin du mois par le biais de la gazette sera faite. Elle portera sur la restitution des ateliers. Parallèlement, une note sera adressée à la secrétaire générale pour lui restituer le contenu de ces journées et les réponses d'ordre réglementaire qui devront y être apportées.

3 – Election du président de la commission budgétaire

Le président de cette commission ayant été élu secrétaire du CCAS, un nouveau membre a été élu président de la commission n°3

4 – Présentation du projet de charte sur les accueils collectifs de mineurs : séjours courts et spécifiques proposés par les CLAS en partenariat avec les ASCE ou le CGCV

La CFDT qui préside cette commission précise que l'objectif de cette charte rappelle la réglementation applicable.

La CFDT précise que ces mini-séjours sont organisés dans le cadre des CIL et qu'à ce titre ils doivent être gratuits. Un débat s'engage autour de cet aspect. Nous rappelons que ce débat sera porté dans le cadre de la prochaine réunion de la commission « actions collectives ».

Note d'ambiance

Le DRH porte très peu d'attention aux représentants CFDT, cette forme de mépris sera relevée dans le cadre de notre intervention au prochain CTM.

Fin de la séance plénière 13h15